

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Délibération n° 35-04-25 | F

Code ACTES : 7.1

OBJET : BUDGET ANNEXE « SPANC » 2025 - PRESENTATION ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil Communautaire dûment convoqué par courriel sécurisé en date du jeudi 3 avril 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LAGARDE, le jeudi 10 avril 2025 à partir de 18h00 à BRACH (Salle des fêtes). Après, appel des conseillers,

Etaient présents :

Avensan : Gaëlle POURTIER, Laurent PASCUAL. **Brach** : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER. **Castelnau-de-Médoc** : Éric ARRIGONI, Françoise TRESMONTAN, Jean-Pierre ARMAGNAC, Nathalie LACOUR-BROUSSARD. **Le Porge** : Sophie BRANA, Philippe PAQUIS, Anne-Sophie ORLIANGES, Martial ZANINETTI. **Le Temple** : Karine NOUETTE-GAULAIN, Jean-Jacques MAURIN. **Listrac-Médoc** : André LEMOUNEAU, Aurélie TEIXEIRA, Pascal MOREL, Sandra LEGRAND. **Moulis-en-Médoc** : Christian LAGARDE, Pascal Abel BODIN, Windy BATAILLEY. **Sainte-Hélène** : Lionel MONTILLAUD, Fabrice RICHARD, Gérard HURTEAU. **Salaunes** : Damien HOAREAU, Florence DUMONT. **Saumos** : Didier CHAUTARD.

Excusés ayant donné procuration :

Sylvie JALARIN à Lionel MONTILLAUD, Stéphane LECLAIR à Jean-Pierre ARMAGNAC, Nathalie BEGAIN à Gaëlle POURTIER.

Excusés / Absents :

Jacques GOUIN, Patrick NURBEL.

Après avoir fait l'appel des élus communautaires, le Président constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer. Le nombre de votants est de **30 élus**.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à l'élection d'un secrétaire choisi au sein du Conseil. M. PHOENIX, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président soumet au conseil communautaire le rapport suivant :

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles 5217-10-4 et 5217-10-5 ;

VU la délibération n°17-03-25 en date du 20 mars 2025 portant affectation des résultats 2024 du budget annexe « SPANC » ;

VU la délibération n°20-03-25 en date du 20 mars 2025 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 ;

VU la présentation détaillée du projet de budget annexe « SPANC » au titre de l'exercice 2025 ;

VU la note de « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » également jointe au projet de délibération, afin de permettre aux citoyens de saisir les principaux enjeux de ce budget primitif ;

CONSIDÉRANT que le budget primitif 2025 a été élaboré conformément aux orientations définies lors du débat d'orientations budgétaires du 20 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT que les commissions thématiques, la commission des finances et le bureau communautaire ont été associés à l'élaboration de ce budget lors de réunions de travail notamment les 13 et 25 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des documents budgétaires a été transmis aux conseillers communautaires le 27 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT que le budget annexe « SPANC » s'équilibre en dépenses et en recettes ;

CONSIDÉRANT que la proposition de budget annexe « SPANC présente un équilibre tant en section de fonctionnement (30 475,00 €) qu'en section d'investissement (41 006,07 €) ;

Sur proposition de la Commission Finances élargie au Bureau communautaire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : **D'ADOPTER** le Budget ANNEXE « SPANC » pour l'exercice 2025 comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2025
011 : charges à caractère général	28 118,00 €
012 : Charges de personnel	1 495,00 €
65 : charges de gestion courante	267,00 €
67 : charges exceptionnelles	230,00 €
042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	365,00 €
TOTAL	30 475,00 €

Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2025
70 : produits des services	30 475,00 €
TOTAL	30 475,00 €

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement	Budget primitif 2025
21 : Immobilisations corporelles	38 206,07 €
020 : Dépenses imprévues	2 800,00 €
TOTAL	41 006,07 €

Recettes d'investissement	Budget primitif 2025
R002 : Solde d'exécution positif	37 384,55 €
10 : Dotations, fonds divers et réserves	3 256,52 €
040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	365,00 €
TOTAL	41 006,07 €

Article 2 : **D'AUTORISER** Monsieur le Président à exécuter ce budget et à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite des crédits inscrits à chaque chapitre ;

Article 3 : **DE CHARGER** Monsieur le Président de notifier cette délibération au représentant de l'État et au Comptable Public assignataire de la Communauté de Communes la Médullienne.

La présente proposition, mise aux voix, est adoptée.

Nombre de membres en exercice	32
Nombre de membres présents	27
Nombre de procurations	3
Nombre de suffrages exprimés	30
Votes : pour	30
<i>dont procurations</i>	3
contre	0
<i>dont procurations</i>	0
abstention	0
<i>dont procurations</i>	0
unanimité	X

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations, les membres présents.

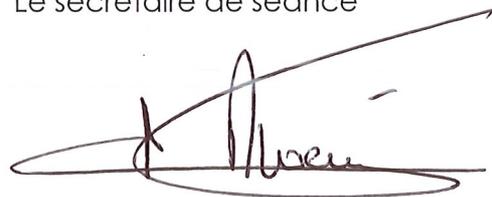
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Christian LAGARDE

Le secrétaire de séance



Didier PHOENIX

